

Paris,  
le mardi 25 février 2003

**Objet :** suivi par les agents de direction d'actions de perfectionnement - 2003-

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin-Conseil Régional,

Le Protocole d'accord du 27 mars 1995 relatif à la situation des personnels de direction a prévu en son article 7, le suivi par les agents de direction d'actions de perfectionnement au moins une fois tous les deux ans.

Ainsi, l'Ucanss et le Cnesss déterminent les actions de formation au management les plus appropriées pour répondre aux objectifs d'actualisation des connaissances et de développement des savoirs et savoir-faire des personnels de direction, en tenant compte des schémas et plans directeurs des Caisses nationales et de l'Acoss.

En outre, les actions de perfectionnement doivent prendre en compte les orientations définies par les partenaires sociaux pour l'Institution, notamment dans l'accord de branche relatif à la formation professionnelle du 24 juin 1993.

Dans ce cadre, l'Ucanss et le Cnesss ont arrêté pour l'exercice 2003 les objectifs de formation suivants :

**LES FORMATIONS AYANT POUR OBJET D'ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES SUR :**

- La gestion de la relation de service
- La gestion des ressources humaines
- La gestion financière, la maîtrise des risques et le contrôle de gestion

**LES FORMATIONS SUR LE MANAGEMENT STRATÉGIQUE, LA CONDUITE ET LE PILOTAGE DU CHANGEMENT.**

**LES FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT AU PARCOURS DE CARRIÈRE (BILANS PROFESSIONNELS ET FORMATIONS DE PRÉPARATION ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA PRISE DE NOTE).**

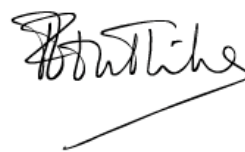
**LES FORMATIONS SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES, DE PROTECTION SOCIALE OU DE SÉCURITÉ SOCIALE.**

A ce titre, l'ensemble de l'offre de formation du Cnesss programmée pour 2003 est validée dans le cadre de l'article 7 du protocole d'accord du 27 mars 1995, à l'exception des journées d'étude.

Par ailleurs, les actions de formation organisées par le Cnesss, en cours d'année 2003 répondant aux objectifs définis ci-dessus, et d'une durée minimum de trois jours, seront validées.

Cette définition n'exclut pas le suivi d'actions de formation poursuivant les mêmes objectifs et dispensées par d'autres organismes de formation.

Je vous prie d'agr er, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le M decin-Conseil R gional,  
l'expression de mes sentiments distingu s.



Martine Fontaine  
Directeur

